N° 05/2011

recherches & documents

Défense et illustration de la dissuasion nucléaire

BRUNO TERTRAIS *Maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique*

Avec le soutien de la Délégation aux affaires stratégiques

FONDATION *pour la* RECHERCHE STRATÉGIQUE

WWW.FRSTRATEGIE.ORG

Édité et diffusé par la Fondation pour la Recherche Stratégique
27 rue Damesme – 75013 PARIS

ISSN : 1966-5156
ISBN : 978-2-911101-65-6
EAN : 9782911101656

SOMMAIRE

IL EXISTE DE BONNES RAISONS DE PENSER QUE LA DISSUASION NUCLEAIRE A BEL ET BIEN FONCTIONNE DEPUIS 1945 6

L'arme nucléaire s'est avérée efficace comme instrument de prévention de la guerre 6

Les explications alternatives ne sont pas satisfaisantes 7

La dissuasion nucléaire a également contribué à la réduction des risques liés à la prolifération 10

TANT « L'IMMORALITE » QUE « L'ILLEGALITE » DE LA DISSUASION NUCLEAIRE RESTENT DISCUTABLES 14

Éthique de la dissuasion 14

Des arguments non convaincants..... 14
…fondés sur des constructions intellectuelles discutables 16

Le droit et la dissuasion 16

Arme nucléaire, légitime défense et représailles armées 17
Arme nucléaire et droit international humanitaire 18
L'avis de la Cour internationale de justice 19

LE « COUT D'OPPORTUNITE » DE LA DISSUASION NUCLEAIRE RESTE AVANTAGEUX 20

Les coûts de la dissuasion restent acceptables 20

Les substituts à la dissuasion nucléaire ne sont pas crédibles 23

Les armes classiques ne sont pas un substitut possible aux armes nucléaires… 23
…les défenses antimissiles non plus..... 26

LE CHANGEMENT DE CONTEXTE STRATEGIQUE N'ENLEVE RIEN AUX VERTUS DE LA DISSUASION NUCLEAIRE 27

La dissuasion reste utile 27

La dissuasion reste légitime 28

DEFENSE ET ILLUSTRATION DE LA DISSUASION NUCLEAIRE

Les mises en cause de la dissuasion ont toujours existé. Mais elles se multiplient depuis la relance du débat sur le désarmement nucléaire en 2007-2008 : articles de la Bande des Quatre et initiatives du *Nuclear Security Project* (*Nuclear Threat Initiative*) ; publications sur l'abolition de l'*International Institute for Strategic Studies* et du *Carnegie Endowment for International Peace* ; lancement du projet Global Zero ; discours prononcé à Prague par M. Obama ; et soutien actif de quelques diplomaties nationales (notamment norvégienne, irlandaise et helvétique – cette dernière assistée par le Comité international de la Croix-Rouge) aux travaux de plusieurs organisations non gouvernementales et de centres de recherche dans ce domaine.[1]

Plus que jamais, la dissuasion nucléaire se trouve ainsi attaquée à la fois « par la gauche » et « par la droite ». Aux arguments traditionnels opposés depuis longtemps à la dissuasion (moralité, légalité, crédibilité) sont désormais ajoutés : d'une part, l'existence de nouveaux risques face auxquels la dissuasion est jugée moins pertinente (prolifération, terrorisme) et dont les risques justifieraient, à l'inverse, d'aller vers le désarmement ; et, d'autre part celle d'alternatives qui seraient désormais plus crédibles (moyens conventionnels, défenses antimissiles). S'y ajoute la « complexification » du récit de la Guerre froide, dont l'ouverture des archives a révélé des périls sous-estimés à l'époque.[2]

Le texte qui suit a pour but de répondre à ces mises en cause, qui concernent à la fois l'efficacité, la légitimité et les dangers supposés de la dissuasion.

[1] Voir par exemple Ward Wilson, « The Myth of Nuclear Deterrence », *The Nonproliferation Review*, vol. 15, n° 3, 2008 et Ken Berry et al., Delegitimizing Nuclear Weapons. Examining the validity of nuclear deterrence, James Martin Center for Nonproliferation Studies, 2010. Pour une prise de position récente du CICR voir Jakob Kellenberger, Bringing the era of nuclear weapons to an end, Statement to the Geneva Diplomatic Corps, 20 avril 2010.

[2] François Heisbourg, « L'avenir incertain de la dissuasion », in Ibid. (dir.), *Les armes nucléaires ont-elles un avenir ?*, Paris, Odile Jacob, 2011.

Il existe de bonnes raisons de penser que la dissuasion nucléaire a bel et bien fonctionné depuis 1945

L'arme nucléaire s'est avérée efficace comme instrument de prévention de la guerre

Il est impossible, par définition, de prouver au sens mathématique du terme l'efficacité de la dissuasion nucléaire, puisque celle-ci consiste à prévenir la guerre. Toutefois, le recul historique dont nous disposons désormais, puisque cette arme a été inventée il y a près de soixante-dix ans, permet d'établir quelques faits qui, pris ensemble, suggèrent que la dissuasion a été efficace.

Il n'y a pas eu de conflit entre grandes puissances depuis près de 70 ans. La thèse selon laquelle c'est l'arme nucléaire – plutôt que l'interdépendance économique ou l'héritage des conflits mondiaux – qui a préservé la paix depuis 1945 a été défendue par plusieurs auteurs, dont notamment John Lewis Gaddis, Kenneth Waltz et Michael Quinlan.[3] On peut y ajouter une comparaison historique, qui montre que l'absence de guerre entre grandes puissances pendant une aussi longue durée est *un fait unique dans l'histoire des États modernes*. Il y en avait eu une vingtaine au cours des soixante-dix années qui avaient suivi la paix de Westphalie (1648). Et dans les sept décennies suivant le Congrès de Vienne (1815), on en recense au moins six.[4]

Il n'y a jamais eu de conflit ouvert entre États nucléaires.[5] Au-delà de cette simple constatation, deux études quantitatives récentes ont démontré, statistiques historiques à l'appui, que la possession de l'arme nucléaire par deux adversaires réduisait, toutes choses égales par ailleurs, les risques d'un affrontement direct entre eux.[6] Par ailleurs, l'évolution de la situation en Asie depuis 1949 permet une comparaison historique intéressante. La Chine, l'Inde et le Pakistan se sont battus en 1962, en 1965 et en 1971. Depuis la constitution de ces trois pays en puissances nucléaires, tous se sont abstenus d'engager des opérations aéroterrestres importantes contre le territoire de l'autre.

Aucun pays disposant de l'arme nucléaire n'a jamais été envahi. La proposition selon laquelle la possession de l'arme nucléaire est une assurance contre l'invasion du territoire de l'État qui la détient peut elle aussi être testée à travers les crises régionales. Israël avait été envahi en 1948. Mais, en 1973 (alors que le pays possédait l'arme nucléaire et que ses voisins le savaient), les forces adverses se gardèrent de pénétrer ce dernier, et se limitèrent délibérément à une offensive dans les territoires disputés (Sinaï,

---

[3] Voir notamment John Lewis Gaddis, *The Long Peace*, New York, Oxford University Press, 1990.

[4] En comptant les conflits suivants : guerre franco-espagnole (1823), première guerre russo-turque (1828-1829), guerre de Crimée (1853-1856), guerre austro-prussienne (1856), guerre franco-prussienne (1870-1871), deuxième guerre russo-turque (1877-1878).

[5] A l'exception possible de la crise de Kargil (1999), mais dont l'ampleur et la localisation sont restées limitées.

[6] James F. Pasley, « Chicken Pax Atomica: The Cold War Stability of Nuclear Deterrence », *Journal of International and Area Studies*, vol. 15, n° 2, 2008 ; Robert Rauchhaus, « Evaluating the Nuclear Peace Hypothesis: A Quantitative Approach », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 53, n° 2, 2009.

Golan).[7] C'est donc à tort que les critiques de la dissuasion prennent à témoin la guerre du Kippour comme preuve d'une inefficacité de la dissuasion nucléaire.[8] L'Inde s'est retenue d'engager une opération massive contre le Pakistan en 1990 (crise du Cachemire), 1999 (crise de Kargil), 2002 (opération Parakram) et 2008 (post-Mumbai), alors qu'elle l'avait fait en 1965 et en 1971. Il existe un autre exemple de crise prise à témoin par ceux qui contestent la validité historique de la dissuasion : celle des Malouines (1982). Toutefois, il ne s'agissait pas du territoire national britannique, mais d'une dépendance de la Couronne (*British Dependent Territory*) dont rien n'indiquait qu'elle était couverte par la dissuasion nucléaire.[9] Il serait en outre mal venu de prendre ces deux crises à témoin pour affirmer que la dissuasion élargie, puisque cette dernière a vocation à couvrir des intérêts bien plus essentiels pour le protecteur que de tels territoires.[10] Par exemple, au temps de la Guerre froide, l'Allemagne était plus importante pour les États-Unis que Porto Rico.

Aucun pays explicitement protégé par un « parapluie nucléaire » n'a jamais fait l'objet d'une attaque militaire massive. Ici encore, la preuve de l'efficacité de la dissuasion est évidemment difficile à apporter, mais la démonstration peut être faite *a contrario*. Les États-Unis s'abstinrent d'envahir Cuba en 1962, mais n'hésitèrent pas à envahir la Grenade en 1983 ou l'Irak en 2003. L'Union soviétique envahit l'Afghanistan, mais pas un seul allié des États-Unis. La Chine s'est abstenue d'envahir Taiwan. La Corée du Nord envahit son voisin du sud en 1950 (après que son territoire ait été déclaré comme ne faisant pas partie du « périmètre défensif » des États-Unis par le Secrétaire d'État de l'époque John Foster Dulles), mais ne s'y est pas risqué depuis que Séoul a été placée sous le parapluie nucléaire américain en 1953. Ni le Viêt-Nam du sud ni le Koweït n'étaient couverts par la dissuasion nucléaire des États-Unis. De même peut-on avancer que la Russie n'a pu intervenir en Géorgie en 2008 que parce que ce pays ne faisait pas partie de l'OTAN. Enfin, le bombardement nord-coréen de l'île de Yeonpyegong en 2011 peut être considéré comme un échec de la « dissuasion élargie » : mais, outre le caractère limité de l'attaque, Pyongyang avait toujours prétendu que cette île se situait dans une zone qu'elle ne reconnaissait pas comme faisant partie du territoire sud-coréen.[11]

Les explications alternatives ne sont pas satisfaisantes

Pour expliquer la limitation du recours à la force entre grandes puissances et/ou entre États disposant de l'arme nucléaire, certains ont suggéré des explications alternatives, qui mettent en avant les signes de la construction, depuis 1945, d'une nouvelle société internationale dans laquelle le recours à la force militaire serait désormais exceptionnel : développement du système institutionnel mondial et du droit international, progrès de la démocratie politique, accroissement du commerce, etc. En y ajoutant l'héritage du

[7] Sur la relation de causalité entre ces deux faits, attestée par les témoignages de responsables égyptiens, voir T. V. Paul, *The Tradition of Nonuse of Nuclear Weapons*, Stanford, Stanford University Press, 2009, pp. 147-148.

[8] Israël a été victime d'attaques balistiques limitées de la part de l'Irak en 1991 ; mais il ne s'agissait pas d'une invasion.

[9] Au contraire de la France (pour les DOM-COM), le Royaume-Uni n'a jamais évoqué explicitement une couverture de ses dépendances territoriales lointaines par sa dissuasion nucléaire.

[10] L'argument, qui n'a que l'apparence du bon sens, avait été avancé par Ward Wilson, *Extended Contradiction*, rethinkingnuclearweapons.org, 14 décembre 2010.

[11] La Corée du Nord n'a toutefois jamais contesté que l'île elle-même faisait partie du territoire sud-coréen.

second conflit mondial, qui a porté au paroxysme l'industrialisation de la guerre. Pour des auteurs tels que Robert Jervis ou John Mueller, l'arme nucléaire aurait ainsi joué un rôle marginal dans la préservation de la paix au cours de la deuxième partie du XX^{ème} siècle.[12] On a pu décrire aussi l'Union soviétique comme une puissance du *statu quo*, peu désireuse de prendre le risque d'un conflit en Europe.

Mais ces explications ne sont pas réellement satisfaisantes.

L'accroissement du commerce international à partir de 1870 – ce que l'on a parfois appelé la première mondialisation – n'avait pas empêché la Première Guerre mondiale, contrairement à ce qu'espéraient certains auteurs de l'époque (la « Grande illusion » de Norman Angell). Le sentiment que celle-ci serait la « der des ders » au vu de son terrible bilan, et la construction d'un nouvel ordre international (basé sur la Société des Nations) n'avaient pas non plus empêché la Seconde.[13] Kenneth Waltz rappelle que *« dans un monde conventionnel, même les leçons cinglantes et tragiques se sont montrées extraordinairement difficiles à apprendre pour les États »*.[14] Un autre expert américain suggère que les arguments culturels *« surestiment la durabilité de systèmes de valeurs historiquement contingents, et sous-estiment gravement celle du caractère central de la compétition, de la peur, de l'incertitude, et du pouvoir »*.[15] Quant à l'argument de la démocratisation, à l'évidence il ne tient pas : à l'époque de la Guerre froide, les principaux adversaires des pays occidentaux (qui eux-mêmes n'étaient pas toujours démocratiques) étaient des régimes autoritaires. Enfin, rappelons que le nombre de conflits internationaux n'a commencé à diminuer qu'à la fin des années 1980. Et l'arme nucléaire n'a pas empêché les grandes puissances d'intervenir dans des conflits meurtriers (Corée, Vietnam, Afghanistan…).

Personne, bien sûr, ne peut savoir ce qui se serait passé si une « guerre froide non nucléaire » s'était déroulée en Europe. Toutefois, on peut avancer le scénario suivant : sans armes nucléaires, les États-Unis auraient sans doute hésité considérablement à garantir la sécurité de l'Europe, et seraient même peut-être revenus à leur isolationnisme

[12] Voir notamment John Mueller, *Retreat from Doomsday. The Obsolescence of Major War*, New York, Basic Books, 1989. Pour une note intéressante sur le rôle possible de la « providence » et surtout sur celui de l'Église (Jean-Paul II) dans le contexte de la dissuasion nucléaire, voir François Heisbourg, « La dissuasion nucléaire a-t-elle préservé la paix ? » in Ibid. (dir.), *Annuaire stratégique et militaire 2005*, Paris, Editions Odile Jacob, 2005.

[13] Certains auteurs (Ward Wilson, « The Myth of Nuclear Deterrence », op. cit.) croient pouvoir avancer que la Seconde guerre mondiale est la preuve d'un échec de la dissuasion mutuelle, car les protagonistes disposaient d'armes chimiques. Cet argument n'a évidemment aucun sens : personne n'a jamais prétendu que les armes chimiques pouvaient préserver la paix. Au demeurant, l'entente tacite sur leur non-emploi au cours du conflit conforte plutôt la logique de dissuasion. (*A contrario*, le Japon utilisa des armes chimiques contre la Chine, qui n'en avait pas.) Voir Stephen L. McFarland, « Preparing for What Never Came: Chemical and Biological Warfare in World War II », Defense Analysis, vol. 2, n° 2, juin 1986.

[14] Kenneth N. Waltz, « Nuclear Myths and Political Realities », *The American Political Science Review*, vol. 84, n° 3, septembre 1990, p. 743.

[15] Elbridge A. Colby, « Why Nuclear Deterrence is Still Relevant », in Adam Lowther & Charles Costanzo, Deterrence in the 21st Century: Enduring Questions in a Time of Rising Powers, Rogue Regimes, and Terrorism (à paraître). Une explication intermédiaire est proposée par Patrick Morgan: la révolution nucléaire aurait couronné un processus de délégitimation de la guerre qui était déjà en cours, notamment en annihilant toute possibilité de victoire rapide et à moindre coût. Patrick M. Morgan, *Deterrence Now*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 38.

traditionnel ; et sans la protection américaine, la tentation pour Moscou de pousser ses pions sur le continent aurait sans doute été beaucoup plus forte.[16]

Et comme le dit Michael Quinlan, on peut prétendre que l'arme nucléaire a préservé la paix sans postuler un désir constant de la part de Moscou de conquérir l'Europe ; il suffit de suggérer que *« si le conflit armé n'avait pas été si manifestement intolérable, le flux et le reflux de la 'friction' aurait pu être géré avec moins de précaution, et le glissement tôt ou tard vers la guerre, à la manière de 1914 ou de 1939, aurait peut-être été moins improbable ».*[17] L'arme nucléaire a sans doute conduit les dirigeants soviétiques à faire preuve de prudence, et limité leurs ambitions.

Mais les explications alternatives ne sont même pas totalement satisfaisantes pour ce qui concerne l'absence de conflit entre pays européens : faut-il rappeler que la construction européenne n'a pu se faire qu'à l'abri du parapluie nucléaire américain ?[18]

Elles ne le sont pas non plus pour ce qui concerne les puissances régionales : on a du mal à croire que les facteurs politiques, économiques et culturels mentionnés plus haut puissent expliquer à eux seuls l'absence de guerre conventionnelle majeure impliquant Israël, l'Inde ou le Pakistan depuis que ces pays possèdent l'arme nucléaire.[19]

La dissuasion a eu un effet de limitation de l'ampleur et de l'intensité des affrontements entre grands États : si les crises en Europe, ainsi que les guerres en Asie et au Moyen-Orient n'ont pas dégénéré en conflits mondiaux, c'est sans doute en grande partie grâce à l'arme nucléaire. La peur de la guerre nucléaire et les précautions prises par les responsables du temps de la Guerre froide pour réduire les risques d'affrontement direct ont été attestées par une étude collective qui prend le contrepied des thèses de Mueller.[20] Sans aller jusqu'à prétendre que « l'atome rend sage » (expression associée au général Poirier), un ancien responsable russe affirme ainsi que *« les armes nucléaires ont été un formidable 'instrument civilisateur' pour les élites [américaines et soviétiques]. Elles ont permis d'épurer leurs rangs des radicaux et des idéologues, et elles ont renforcé la main des pragmatiques qui considéraient que leur principal objectif était d'éviter une guerre nucléaire ou tout affrontement qui avait la possibilité de dégénérer en conflit nucléaire ».*[21]

La dissuasion peut être considérée, à l'extrême, comme un « bien commun » de l'humanité. Elle a sans doute facilité la réconciliation entre la Chine et les États-Unis, ou la paix entre Israël et l'Égypte. Et les États non nucléaires en ont bénéficié. Sans la

[16] Sur ce thème voir James Schlesinger, « The Impact of Nuclear Weapons on History », *The Washington Quarterly*, vol. 16, n° 4, automne 1993.

[17] Michael Quinlan, *Thinking About Nuclear Weapons. Principles, Problems, Prospects*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 28.

[18] Colby, « Why Nuclear Deterrence is Still Relevant », op. cit.

[19] La diplomatie américaine a joué un rôle non négligeable pour apaiser les tensions indo-pakistanaises en 1990, 1999 et 2001-2002 ; mais aurait-elle consenti cet investissement en l'absence d'un risque nucléaire ?

[20] John Lewis Gaddis et al. (dir.), *Cold War Statesmen Confront the Bomb. Nuclear Diplomacy since 1945*, New York, Oxford University Press, 1999. Voir également John G. Hines et al., *Soviet Intentions 1965-1985*, McLean, The BDM Corporation, 1995.

[21] Sergei Karaganov, « Nuclear Weapons in the Modern World », in Harold Brown et al., Nuclear Disarmament and Nonproliferation, Report to the Trilateral Commission, n° 64, 2010, p. 65. Un autre auteur parle d'un *« apprivoisement »* des grandes puissances : Godfried van Benthem van den Bergh, *The Taming of the Great Nuclear Powers*, Policy Outlook, Carnegie Endowment for International Peace, 2009.

dissuasion, il est loin d'être certain que l'Europe aurait pu se relever aussi rapidement après la guerre, ou que l'Asie aurait connu le même décollage économique spectaculaire dans les années 1990. Il est même suggéré qu'elle a contribué à la fin de la Guerre froide : elle aurait facilité le retrait des troupes soviétiques d'Europe centrale et orientale, en constituant une assurance contre la perte du « glacis ».[22]

Au résultat, on ne peut que souscrire à la proposition de Michael O'Hanlon : *« Peut-être les armes nucléaires n'ont-elles contribué que de façon marginale à la préservation de la paix par le passé (..). Mais les responsables politiques feraient bien de ne tester cette proposition qu'avec précaution »*.[23]

La dissuasion nucléaire a également contribué à la réduction des risques liés à la prolifération

Aucun pays disposant de l'arme nucléaire n'a jamais été victime d'une attaque chimique ou biologique. Ici, l'histoire des guerres au Moyen-Orient est instructive. L'Égypte, qui avait utilisé des armes chimiques dans sa guerre contre le Yémen (1962-1967), s'abstint de le faire contre Israël en 1967 et 1973. L'Irak avait fait de même au cours de sa guerre contre l'Iran (1980-1988), mais ne tira que des missiles dotés de charges conventionnelles contre Israël au cours de la Guerre du Golfe (1991).

Une interprétation alternative du non-usage d'armes de destruction massive par l'Irak en 1991 ?

L'idée selon laquelle Saddam Hussein aurait été dissuadé d'employer des armes chimiques ou biologiques par la crainte de représailles nucléaires est fondée, notamment, sur les menaces américaines lors de l'entretien Baker-Aziz du 9 janvier 1991, sur les propos de responsables irakiens (notamment M. Aziz, ainsi que les généraux Kamal et Al-Samarrai) tenus lors d'une enquête de la télévision publique américaine de 1996, et sur d'autres propos de M. Aziz à Rolf Ekeus.[24]

Depuis quelques années est apparue une explication alternative en soutien de la thèse selon laquelle la dissuasion nucléaire n'a joué aucun rôle dans cette crise. Deux arguments sont avancés : (1) la lettre de M. Bush concernait également la mise à feu des puits de pétrole koweïtiens (ainsi que des actes de terrorisme), ce qui n'avait nullement dissuadé Saddam ; (2) les interrogatoires de Saddam (2004) auraient révélé qu'en tout état de cause l'emploi d'armes chimiques en 1991 n'avait jamais été débattu, et que les armes de destruction massive étaient réservées à la défense de la souveraineté du pays.[25]

[22] Morgan, op. cit., p. 27.

[23] Michael E. O'Hanlon, *A Skeptic's Case for Nuclear Disarmament*, Washington, The Brookings Institution Press, 2010, p. 74.

[24] Voir George H. W. Bush, *My Life in Letters and Other Writings*, New York, Simon & Schuster, 2000, p. 500 ; James A. Baker III, *The Politics of Diplomacy. Revolution, War and Peace*, New York, Putnam, 1995, p. 359 ; Frontline: The Gulf War, Public Broadcasting System, 10 janvier 1996 ; R. Jeffrey Smith, « U.N. Says Iraqis Prepared Germ Weapons in Gulf War, » *The Washington Post*, 26 août 1995.

[25] Saddam Hussein Talks to the FBI: Twenty Interviews and Five Conversations with « High Value Detainee #1 », National Security Archive.

Ces deux arguments sont contestables. (1) La lettre du président Bush faisait effectivement état de trois scénarios. Mais cette lettre – que M. Aziz avait refusé de prendre – avait été doublée d'un avertissement oral solennel, transmis par la voix de M. Baker, qui ne concernait, lui, que l'emploi d'armes chimiques ou biologiques. Certes, le Secrétaire d'État évoquait ensuite la menace d'un changement de régime, mais il souhaitait aussi, de son propre aveu, laisser entendre qu'une riposte nucléaire était possible. Et cet avertissement avait été doublé de menaces publiques faites par d'autres responsables de l'administration américaine (notamment M. Cheney).[26] (2) Les interrogatoires de Saddam ne sont guère convaincants, car l'ancien chef de l'État irakien ment à son interrogateur. L'Iraq Survey Group a, en effet, publié dans son rapport final (2005), la transcription d'une réunion des principaux dirigeants irakiens, datant du début de l'année 1991, dans laquelle il apparaît sans doute possible que Saddam avait donné l'ordre de mettre en alerte les moyens chimiques et biologiques du pays, avec pour cibles principales Israël et l'Arabie saoudite. Et rien n'indique, dans la conversation, que les seules circonstances dans lesquelles il aurait utilisé ces moyens auraient été la prise de Bagdad ou l'emploi d'armes nucléaires.[27]

Il n'est évidemment pas possible de dire avec certitude que c'est la dissuasion nucléaire (américaine et/ou israélienne) qui a permis d'éviter l'emploi d'armes chimiques ou biologiques par l'Irak. Mais lui dénier tout rôle ne semble pas crédible.

Les garanties de sécurité ont contribué à limiter la prolifération nucléaire. Le rôle des garanties de sécurité comprenant une dimension nucléaire (« parapluie nucléaire ») dans la prévention de la prolifération semble bien établi.[28] En Europe, dans les années 1940 et 1950, plusieurs pays avaient été tentés de se doter de l'arme nucléaire, mais y renoncèrent devant l'engagement américain de défendre le continent, y compris par des moyens nucléaires : ce fut le cas de la Norvège, de l'Allemagne, mais aussi de la Suède (qui estimait bénéficier d'une garantie indirecte). En Asie, le parapluie nucléaire américain a permis de réduire considérablement la tentation nucléaire au Japon, en Corée du Sud et en Australie. Bien évidemment, ces garanties ne sont pas forcément *« nécessaires »*, et ne sont pas toujours *« suffisantes »*, pour le renoncement au nucléaire.[29] Mais cela n'enlève rien à leur importance.

[26] Voir William M. Arkin, « Calculated Ambiguity: Nuclear Weapons in the Gulf War », *The Washington Quarterly*, vol. 19, n° 4, automne 1996.

[27] Central Intelligence Agency, *DCI Special Adviser Report on Iraq's WMD*, « Saddam's Personal Involvement in WMD Planning », Regime Strategic Intent – Annex D, mars 2005.

[28] Voir Bruno Tertrais, « Security Assurances and the Future of Proliferation », in James J. Wirtz & Peter Lavoy, Over the Horizon Proliferation Threats, Stanford, Stanford University Press, 2011.

[29] L'argument est avancé par Berry et al., op. cit., p. 35.

Ward Wilson et le débat sur le bombardement des villes

Le débat sur l'efficacité de la dissuasion nucléaire a été « revisité » par un expert américain indépendant, Ward Wilson (qui a reçu une importante donation financière d'un pays nordique), dont les travaux historiques l'amènent notamment à avancer que cette efficacité ne peut pas être assurée, car le bombardement des villes ne suffit pas à conclure victorieusement une guerre.[30] Mais l'analyse de Wilson contient plusieurs points faibles.

Le bombardement des villes peut bel et bien avoir un effet stratégique décisif. D'abord, contrairement à ce qu'avance Wilson – qui se base exclusivement sur des exemples datés – le bombardement des villes peut jouer un rôle clé dans la conclusion d'un conflit. Les exemples du bombardement de Téhéran (1985-1988) et de celui de Belgrade (1999) montrent que cet effet existe bel et bien. Par ailleurs, on a peine à croire qu'à l'époque contemporaine, des frappes massives sur les villes d'un pays industrialisé – en mettant de côté le cas des pays totalitaires – ne conduiraient pas, de la part des populations concernées, à un souhait de voir le conflit se conclure au plus vite.

Le bombardement des villes n'est plus l'option centrale des stratégies nucléaires. Les idées de Wilson sur ce sujet s'appuient sur des déclarations ou des documents des années 1950 et 1960. La menace de représailles massives reste présente, implicitement ou explicitement, dans les stratégies nucléaires. Mais le ciblage des villes n'est plus central dans la logique de dissuasion, en particulier pour les pays occidentaux. Aux États-Unis, par exemple, l'examen des documents déclassifiés montre que le ciblage a été diversifié dès 1974, pour des raisons à la fois stratégiques et technologiques. Les progrès techniques permettent le ciblage d'objectifs précis. En conséquence, les armes les plus puissantes (mégatonniques) ont été retirées du service. Il n'y a pas non plus de « ciblage de fait » des villes : la plupart des concentrations urbaines modernes sont plus étendues et de construction plus résistante que ce n'était le cas dans les années 1940 à 1960, et de ce fait les dommages collatéraux suscités par des dommages inacceptables sur des centres de pouvoir localisés en zone urbaine n'impliqueraient pas la « destruction » des villes.

Une frappe nucléaire ne serait pas comparable à un bombardement conventionnel prolongé. On voit mal les populations s'adapter au bombardement nucléaire comme elles l'avaient fait au bombardement des villes de la Seconde Guerre mondiale (en tout cas au Royaume-Uni, l'exemple de l'Allemagne étant moins probant). D'autant plus qu'une frappe nucléaire serait exercée de manière quasiment instantanée.[31] Dans une

[30] Wilson, « The Myth of Nuclear Deterrence », op. cit.

[31] On peut considérer qu'il y a eu deux révolutions nucléaires : celle de 1945, et celle du milieu des années 1950 (armes thermonucléaires et missiles balistiques intercontinentaux).

logique de dissuasion, l'argument devient le suivant : l'arme nucléaire offre au pouvoir politique la quasi-certitude de voir ses objectifs détruits en un temps très limité ; de ce fait, face à la menace d'une riposte nucléaire, l'adversaire ne pourrait parier ni sur le fait que sa population « s'habituerait », ni sur le fait que l'opinion internationale exigerait l'interruption des frappes.[32]

Le débat sur les causes de la reddition japonaise n'affecte pas la validité de la dissuasion nucléaire. Wilson a conduit une étude historique poussée de l'effet du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki, qui l'amène à conclure – comme d'autres avant lui – que l'entrée en guerre de l'Union soviétique fut le facteur décisif de la reddition japonaise.[33] Mais même si Wilson avait raison, cela n'enlèverait rien à la validité de la dissuasion nucléaire. Les bombardements d'août 1945 relevaient en effet de la coercition (et non de la dissuasion). La dissuasion nucléaire est née des images d'Hiroshima et de Nagasaki, qui ont conféré à l'arme nucléaire un pouvoir terrifiant. Et c'est la perception d'une victoire acquise grâce à ces bombardements – quelle que soit la réalité historique – qui a donné naissance à la dissuasion. La peur de la Bombe a ensuite été entretenue par les déclarations publiques, les images des essais nucléaires, et la culture populaire (sans compter que l'immense majorité des armes en service aujourd'hui sont d'une énergie plus importante que celles de 1945). Que la victoire de 1945 ait été due ou non aux bombardements nucléaires n'a plus guère d'importance aujourd'hui.

[32] Cet argument est développé plus bas à propos de la « dissuasion conventionnelle ».

[33] Ward Wilson, « The Winning Weapon? Rethinking Nuclear Weapons in Light of Hiroshima », *International Security*, vol. 31, n° 4, printemps 2007.

Tant « l'immoralité » que « l'illégalité » de la dissuasion nucléaire restent discutables

Éthique de la dissuasion

La critique d'ordre éthique de la dissuasion nucléaire porte sur plusieurs points distincts, qui recouvrent peu ou prou les éléments de la théorie de la guerre juste (distinction, nécessité, proportionnalité, etc.).[34]

Des arguments non convaincants…

Aucun des cinq principaux arguments que l'on retrouve dans le débat n'est réellement pertinent, car aucun d'entre eux n'est *inhérent* à la dissuasion nucléaire.

Le « ciblage délibéré » des populations en tant que telles. L'efficacité de la dissuasion nucléaire ne suppose pas le ciblage délibéré des populations civiles en tant que telles : ce choix stratégique – effectivement discutable sur le plan moral – n'est pas intrinsèque à la dissuasion.[35] L'argument selon lequel les armes nucléaires *« ne sont véritablement idéales que dans un seul rôle, celui du meurtre de masse »* est d'ordre purement rhétorique.[36]

Le caractère « indiscriminé » des effets de l'arme. Une arme nucléaire peut avoir des effets limités ou maîtrisés, ou viser un objectif isolé (voire situé dans un milieu dénué de toute présence civile, comme les espaces maritimes).[37] Avec des armes de faible puissance, les dommages collatéraux ne seraient pas supérieurs à ce qu'ils sont dans le cadre de l'emploi d'armes conventionnelles.[38] Il est incorrect de suggérer, comme le fait le Document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010, que tout emploi de l'arme nucléaire aurait nécessairement des conséquences humanitaires catastrophiques.[39] A l'inverse, les bombardements classiques peuvent avoir des effets collatéraux dévastateurs, même si les populations ne sont pas délibérément ciblées.

---

[34] Voir par exemple les prises de position des églises chrétiennes (et notamment la lettre pastorale des évêques américains, The Challenge of Peace: God's Promise and Our Response, mai 1983), ainsi que les travaux du Comité international de la Croix-Rouge (Droit international actuel et prises de position concernant l'emploi des armes nucléaires, biologiques et chimiques, Document (interne) A 1218.rev2, adopté par l'Assemblée du CICR le 27 juin 2002 ; et François Bugnion, « Le Comité international de la Croix-Rouge et les armes nucléaires : d'Hiroshima à l'aube du XXIè siècle », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, 2005).

[35] On peut également mentionner la tentative de certains analystes de justifier le bombardement des populations civiles au nom de « l'urgence suprême » (expression utilisée par Winston Churchill en 1939) face à une menace totale. Voir à ce sujet Michael Walzer, *Just and Unjust Wars. A Moral Argument with Historical Illustrations*, New York, Basic Books, 2006 (nouvelle edition).

[36] Berry et al., op. cit., p. 1.

[37] Par exemple, au temps de la Guerre froide, les radars de Krasnoïarsk et de Thulé auraient certainement été des objectifs privilégiés.

[38] On ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'en vertu de cet argument, les critiques de la dissuasion nucléaire devraient recommander une diminution générale de l'énergie des armes. C'est rarement le cas…

[39] Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 20. Toutefois, on peut déduire de l'expression utilisée (« nuclear weapons », au pluriel donc) que l'intention du rédacteur était de se référer à une guerre nucléaire, non à l'emploi d'une seule arme.

Les conséquences « planétaires » d'un échange nucléaire. Les modélisations des effets d'un conflit nucléaire, y compris régional (Inde/Pakistan), mettent en exergue la possibilité de répercussions d'ampleur planétaire sur le climat (et ainsi sur la production agricole mondiale). Mais le scénario d'une guerre nucléaire majeure est loin d'être le seul possible. Quant à l'escalade aux extrêmes, risque inhérent à tout affrontement militaire, elle n'aurait rien d'inévitable – même si, lorsque les enjeux sont justement extrêmes, elle doit être possible pour que la dissuasion fonctionne. La probabilité de l'escalade aux extrêmes n'est jamais égale à zéro, mais elle n'est jamais non plus égale à 100 %.[40] Ce que l'on sait des exercices conduits aux États-Unis et en Union soviétique au temps de la Guerre froide montre d'ailleurs que les responsables politiques des deux pays faisaient plutôt montre de prudence dans l'escalade nucléaire.

« S'en servir ou les perdre » ?

L'idée selon laquelle un État doté de capacités nucléaires pourrait être confronté au dilemme dit « s'en servir ou les perdre » (*use them or lose them*), qui est au cœur de nombreux scénarios d'escalade, est à cet égard discutable. L'hypothèse ne peut bien sûr être écartée. Mais elle suppose (1) soit que le pays attaquant ait pris le risque d'une frappe à vocation désarmante, ce qui serait suicidaire face à un État doté d'une capacité de frappe en second, et même très hasardeux face à un pays qui n'en est pas doté, (2) soit que le pays attaqué prenne le risque de lancer ses forces nucléaires au moment où il est informé d'une salve de missiles assaillants, sans avoir la certitude que ses forces vont être détruites. Elle reste donc extrême.

« L'impossibilité » de porter secours aux victimes. Les radiations autour du point d'impact rendraient difficile l'accès immédiat aux sinistrés, mais pas impossible à condition de porter une tenue adéquate. Rappelons que dans le cas d'une explosion en altitude – mode normal de planification de l'emploi de l'arme – les retombées radioactives seraient inexistantes.[41]

« L'impossibilité » de se défendre contre les armes nucléaires. Outre que les défenses anti-aériennes ont toujours existé, les progrès des défenses antimissiles limitent la portée de cet argument.

[40] Sur ce point voir Sir Michael Quinlan, « The ethics of nuclear deterrence: a critical comment on the pastoral letter of the US catholics bishops », Theological Studies, vol. 48, 1987 ; Pierre Hassner, « Les enjeux éthiques de la dissuasion nucléaire : quatre débats nationaux », in ibid., *La violence et la paix. De la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Paris, Editions Esprit, 1995 ; et Elbridge Colby, « Keeping the Peace », First Things, January 2011.

[41] Certains avancent que les armes nucléaires sont fondamentalement « non discriminantes » en raison de l'impossibilité de prévoir les vents et donc les retombées (voir par exemple Institute for Law and Peace (INLAP)/ World Court Project, « Nuclear Weapons equal War Crimes and Crimes against Humanity », site Internet de l'INLAP, non daté). Cet argument perd de sa force dès lors que l'on se place dans le cadre de planifications traditionnelles (explosion en altitude sans retombées radioactives).

…fondés sur des constructions intellectuelles discutables

Force est de constater que la critique morale de la dissuasion s'appuie sur une construction intellectuelle discutable : l'assimilation de ce principe à la « destruction mutuelle assurée » et au bombardement massif et indiscriminé des villes adverses, c'est-à-dire à une logique associée à des temps largement révolus. Sans être impossible, le scénario d'une guerre nucléaire totale n'est plus guère d'actualité. Les conflits nucléaires les moins improbables (Inde/Pakistan, États-Unis/Chine) seraient certainement brefs et auraient peu de chances d'impliquer des centaines de frappes.

On retrouve cette image extrême, très artificielle, de l'arme nucléaire dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (cf. infra.), qui dans un passage particulièrement grandiloquent affirme : *« leur puissance destructrice (..) ne peut être contenue ni dans le temps ni dans l'espace »*.[42] Cette affirmation purement rhétorique n'a aucun sens.

Au-delà, et c'est sans doute le plus important, on aura relevé que ces critiques concernent l'emploi physique de l'arme (*ex post*), et non la dissuasion nucléaire elle-même (*ex ante*). Dans ce cadre, le problème de la proportionnalité (cf. infra.) ne se pose pas nécessairement.[43] Comme le rappelle Kenneth Waltz, *« la dissuasion n'est pas conditionnée par la destruction des villes. La dissuasion est basée sur ce que l'on* peut *faire, non sur ce que l'on* fera *»*.[44]

Certes, l'argument ne convainc pas toujours : il serait en effet « immoral » même de planifier l'emploi de l'arme sur des villes ; cela voudrait dire en effet « prendre les populations en otage ». Mais cette dernière expression, souvent entendue au temps de la Guerre froide, est en fait elle-même moralement douteuse : pense-t-on sérieusement que les populations occidentales vivaient collectivement et quotidiennement, à l'époque, une situation analogue à ce qu'endurent les personnes enlevées par le Hezbollah, les Talibans ou Al-Qaïda ?

A l'inverse, la dissuasion, dans la mesure où elle a pour but d'éviter la guerre, peut être considérée comme l'un des modes de prévention des conflits les plus moraux qui soient, puisqu'elle ne nécessite pas le recours à la violence physique. A tout le moins peut-elle plaider la *« moralité supérieure du résultat »*.[45] En quoi serait-il immoral de prévenir la matérialisation, par exemple, d'une menace biologique majeure – dont les effets pourraient très bien être tout aussi extrêmes et indiscriminés – par la promesse d'une menace nucléaire ?

Le droit et la dissuasion

La dissuasion nucléaire s'inscrit-elle, pour autant, dans le cadre normal du droit international reconnu ? La coutume a indiscutablement validé la dissuasion nucléaire. Celle-ci a été pratiquée depuis plusieurs dizaines d'années directement par les principales

[42] Cour internationale de justice, Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, Avis consultatif, 8 juillet 1996 [CIJ Recueil, pp. 226 s.].

[43] Dans le Livre de la Genèse, Dieu promet que Caïn sera vengé sept fois si l'on attente à sa vie. On peut considérer qu'il s'agit-là de la première illustration connue de la notion de « dissuasion élargie ».

[44] Waltz, op. cit., p. 733.

[45] Heisbourg, op. cit., p. 32.

grandes puissances, et indirectement par les alliés qu'elles protègent.[46] Mais quid de l'éventuel emploi de l'arme ?

Arme nucléaire, légitime défense et représailles armées

La légitime défense relève du droit naturel. L'article 51 de la Charte des Nations-Unies ne fait que consacrer ce principe. Il précise qu'aucune disposition de la Charte ne lui porte atteinte. Traditionnellement, l'on considère que la légitime défense doit respecter les critères de nécessité et de proportionnalité.

Le critère de nécessité. Face à une agression de grande ampleur – quels que soient les moyens employés par l'adversaire – le défenseur pourrait n'avoir d'autre moyen de résister que d'employer l'arme nucléaire, surtout s'il est militairement le « faible ». La condition de nécessité peut donc être remplie. En tout état de cause, le droit ne saurait priver un État de se défendre au moyen d'armes nucléaires s'il s'agissait du seul moyen pour lui d'assurer sa survie : on est dans le domaine de ce qu'un juge de la Cour internationale de justice a appelé *« l'excuse absolutoire »*.[47] A l'extrême, l'on peut dire que la dissuasion nucléaire est justifiée par la « responsabilité de protéger ».[48]

Le critère de proportionnalité. Le critère de proportionnalité doit être entendu dans deux acceptions :

De manière générale, il signifie que la force doit être limitée à ce qui est nécessaire pour repousser l'agression.[49] On peut ici prendre l'exemple de la Seconde guerre mondiale. L'ampleur des moyens utilisés pour vaincre contre le nazisme, le fascisme et l'impérialisme japonais était considérable. Faut-il en conclure pour autant – même si le bombardement massif des populations civiles était certainement excessif – que le critère de proportionnalité n'était pas rempli ?[50] Rien ne dit que des dommages « inacceptables » seraient nécessairement « disproportionnés » au regard de l'enjeu du conflit : dans le cadre de la plupart des doctrines nucléaires, on se trouverait par définition dans une situation aux enjeux extrêmes (et qui pourrait même mettre en jeu la survie des populations du pays défenseur).[51]

---

[46] A l'extrême, on peur affirmer que la prolifération a conforté la légitimité de l'arme nucléaire.

[47] CIJ, Licéité de l'emploi ou de la menace d'emploi de l'arme nucléaire, Opinion individuelle de M. Guillaume, p. 291.

[48] La résolution 1674 (2006) du Conseil de sécurité se réfère au document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel il est précisé : *« **C'est à chaque État qu'il incombe de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité**. Cette responsabilité consiste notamment dans la prévention de ces crimes, y compris l'incitation à les commettre, par les moyens nécessaires et appropriés ».*

[49] CIJ, Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances, Affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (États-Unis c. Nicaragua), 27 juin 1986 [CIJ Recueil 1986, p. 112s.].

[50] Ceci n'enlève rien au fait que le bombardement délibéré de populations civiles (Allemagne, Japon) était certainement excessif au regard des buts recherchés.

[51] La nature de l'adversaire et de son projet entreraient également en ligne de compte. Comme le dit Michael Quinlan, *« Où placer exactement, entre cent et cents millions, le point de bascule entre proportionné et disproportionné ? Ce serait une évaluation difficile, dépendante d'un jugement qui varierait grandement selon les circonstances, telles que la nature et ce que l'on connaît du comportement de l'agresseur »*. Quinlan, op. cit., p. 19. Bien évidemment, si l'on accepte, comme on le disait au temps de la Guerre froide, d'être « plutôt rouges que morts », autrement dit, si l'on accorde davantage de prix à d'autres valeurs que la liberté et l'existence de l'État menacé, le jugement devient différent. Sur ce débat voir Hassner, op. cit. Ajoutons, pour être complet, que le débat ne peut s'arrêter là, car l'on peut être « rouge et mort » : dans une société totalitaire, les risques physiques peuvent être extrêmes.

Par ailleurs, le Protocole n° 1 aux conventions de Genève de 1949 (voir infra.) suggère que les dommages collatéraux ne doivent pas être excessifs au regard de l'avantage militaire attendu. Il est vrai que dans l'immense majorité des scénarios, l'exercice d'une frappe nucléaire entraînerait de nombreuses victimes collatérales – comme pour tout bombardement de grande ampleur. Sur ce point, l'argument est le même : on ne peut pas avancer que de tels dommages collatéraux seraient nécessairement supérieurs à l'avantage recherché.

La condition de proportionnalité peut donc elle aussi être remplie.[52]

Il convient de noter au demeurant que, comme le rappelle la CIJ, la Charte des Nations-Unies ne comporte aucune disposition selon laquelle la légitime défense ne justifierait que des mesures nécessaires et proportionnelles.[53]

Par ailleurs, les « représailles armées » peuvent être licites en droit international ; il s'agit de répondre par un acte illicite à un acte lui-même illicite afin d'obtenir retrait, réparation ou redressement. Les conditions de légalité des représailles armées recouvrent en grande partie celles de la légitime défense.[54] (Il existe toutefois un débat concernant la notion de proportionnalité dans un tel cas.) Par ailleurs, les représailles armées sont un acte de dernier recours.[55] Ce concept pourrait notamment être invoqué pour répondre au moyen d'armes nucléaires à une frappe non conventionnelle (chimique, biologique ou nucléaire) en dépit des assurances de sécurité données aux États non nucléaires.[56]

Arme nucléaire et droit international humanitaire

Le Protocole additionnel n° 1 (1977) aux Conventions de Genève (1949) est aujourd'hui l'élément central du droit international humanitaire. Il développe, d'une part, dans son article 35, le principe de prohibition des moyens de nature à causer des maux superflus, ainsi que des moyens ayant des effets étendus, durables et graves sur l'environnement ; et, d'autre part, dans ses articles 48 à 58, le principe de la distinction entre militaires/civils et, de ce fait, l'impératif de ne diriger les opérations que contre des objectifs militaires.

Une fois encore, cela ne met pas en cause la stratégie de dissuasion nucléaire *en tant que telle*.

Le mode d'utilisation traditionnel de l'arme nucléaire est l'explosion en altitude – sans retombées radioactives. Contrairement aux armes chimiques, biologiques ou radiologiques (et avec l'exception possible de l'arme à rayonnement renforcé ou « bombe à neutrons »), les armes nucléaires agissent essentiellement par le souffle et la chaleur, non par les radiations.

---

[52] Voir sur ce point les argumentations écrites des États-Unis et du Royaume-Uni devant la CIJ (juin 1995).

[53] CIJ, États-Unis c. Nicaragua, op. cit.

[54] Stefan Glaser, *L'arme nucléaire à la lumière du droit international*, Paris, Pedone, 1964, pp. 53-56.

[55] Andrew D. Mitchell, « Does One Illegality Merit Another? The Law of Belligerent Reprisals in International Law », *Military Law*, vol. 70, 2001.

[56] Rappelons que les réserves et déclarations interprétatives relatives aux protocoles aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires n'ont fait l'objet d'aucune objection de la part des parties.

Sur le ciblage des populations civiles en tant que telles, les contre-arguments ont déjà été mentionnés plus haut. Ajoutons que les États-Unis ont, à la suite de la conclusion du Protocole additionnel n° 1 (auquel ils ne sont pas partie), affirmé publiquement qu'ils abandonnaient toute stratégie de ciblage délibéré des populations civiles en tant que telles. S'agissant des dommages collatéraux, le Protocole additionnel n° 1 n'interdit que les dommages excessifs *au regard de l'avantage militaire attendu*. Or on se situerait, par définition, dans un conflit aux enjeux majeurs.

Enfin, rappelons que les puissances nucléaires qui ont souscrit au Protocole additionnel n° 1 ne l'ont fait qu'avec la réserve explicite qu'il ne s'applique pas aux armes nucléaires (ce qui ressort d'ailleurs de l'intention des négociateurs).[57]

Le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international humanitaire.[58] Ceci revient implicitement à rejeter l'idée selon laquelle l'emploi de l'arme nucléaire serait *nécessairement* contraire à ce droit.

L'avis de la Cour internationale de justice

Sur cette dimension juridique, l'avis rendu le 8 juillet 1996 par la Cour internationale de justice doit faire l'objet d'une lecture attentive. En effet, la Cour (a) ne s'est pas prononcée sur la *« pratique dénommée 'politique de dissuasion' »*, (b) s'est retenue d'affirmer que l'utilisation des armes nucléaires serait en toute circonstance contraire aux exigences du droit international humanitaire (elle utilise l'expression *« ne semble guère conciliable »*, formule plutôt prudente), et (c), comme on le sait, n'a pu déterminer que l'emploi ou la menace d'emploi de l'arme nucléaire serait illicite en des circonstances extrêmes de légitime défense, lorsque la survie même de l'État serait en jeu.[59]

On peut ainsi soutenir que loin de délégitimer la dissuasion, l'avis de la Cour a en fait à bien des égards *réhabilité* celle-ci.

[57] La Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire (1974-1977) avait clairement exclu du champ de ses délibérations la question de la licéité de l'arme nucléaire.

[58] Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, Document final, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 20.

[59] CIJ, Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, op. cit.

Le « coût d'opportunité » de la dissuasion nucléaire reste avantageux

Les coûts de la dissuasion restent acceptables

Les avantages de la dissuasion nucléaire doivent être mesurés au regard de ses coûts réels ou potentiels.

Certains auteurs ont avancé que les crises et les affrontements de basse intensité se sont même multipliés du fait de l'existence de la dissuasion nucléaire. C'est ce que l'on a appelé le « paradoxe de la stabilité-instabilité » : une plus grande stabilité au niveau de conflictualité le plus élevé a pour corollaire une plus grande instabilité au niveau le plus bas.[60] C'est vrai. Mais n'est-ce pas un prix relativement modeste ?

Il n'est pas faux de dire que la détention d'armes nucléaires peut inciter à la prolifération. Mais l'histoire des programmes nucléaires – en particulier ceux des vingt dernières années – montre que c'est surtout la supériorité conventionnelle d'un adversaire potentiel qui amène un pays à considérer l'option nucléaire. Ainsi, paradoxalement, un monde dans lequel les pays occidentaux n'auraient plus d'armes nucléaires serait un monde dans lequel la prolifération aurait d'autant plus de chances de se développer.[61]

Un autre coût potentiel de la dissuasion nucléaire est le risque de dérapage ou d'accident. Le risque d'une guerre nucléaire par accident a fait l'objet de nombreuses réflexions au cours de la Guerre froide. Plus récemment, une école de pensée incarnée notamment par les travaux très rigoureux de Scott Sagan (et ceux, plus techniques, de Bruce Blair) met l'accent sur les risques inhérents aux organisations complexes et rigides qui gèrent les arsenaux nucléaires.[62]

Il reste pourtant que non seulement il n'y a eu aucune explosion nucléaire (hors essais) depuis près de soixante-dix ans, mais aussi, pour ce qu'on en connaît publiquement, qu'aucun lancement accidentel ou non autorisé, aucun vol d'arme, et aucun accident sérieux (impliquant un dégagement radioactif significatif) n'a jamais été répertorié. Dispositifs et procédures permettant de garantir la sûreté et la sécurité des armes étaient certes rudimentaires au temps de la Guerre froide ; ils sont aujourd'hui très élaborés dans les pays occidentaux, et plutôt perfectionnés, pour ce que l'on peut en savoir, dans les nouveaux États nucléaires. Personne ne peut évidemment assurer que ces systèmes seront toujours infaillibles, il y aura sans doute un jour un incident nucléaire majeur ; mais la probabilité qu'un tel incident conduise à l'explosion d'une arme nucléaire paraît infime. Et en ce qui concerne la dissuasion proprement dite, il est erroné de calculer les risques inhérents à celle-ci comme ceux d'un système technologique complexe : elle repose fondamentalement sur des raisonnements humains. Ceux-ci ne sont pas

[60] Ce paradoxe avait été suggéré par Sir Basil H. Liddell Hart en 1954 et formalisé par Glenn Snyder en 1961.

[61] Le terrorisme nucléaire ne peut guère être considéré comme un risque émanant de la dissuasion nucléaire.

[62] Voir notamment Scott Sagan, *The Limits of Safety. Organizations, Accidents, and Nuclear Weapons*, Princeton, Princeton University Press, 1993.

infaillibles : mais comme le rappelle Robert Jervis, il ne faut pas beaucoup de rationalité pour que la dissuasion puisse fonctionner.[63]

Affirmer que « nous avons eu de la chance », comme l'ont prétendu de nombreux analystes et anciens responsables politiques – on pense notamment à Robert McNamara, ou à la « Bande des Quatre » –, relève de la métaphore ou de la pétition de principe invérifiable.[64] Comme on l'a vu plus haut, des études statistiques ont montré que la possession de l'arme nucléaire réduisait la probabilité ou l'intensité d'un conflit entre ses détenteurs. Kenneth Waltz exagère à peine lorsqu'il dit que *« la probabilité d'une guerre majeure entre États disposant d'armes nucléaires est voisine de zéro »*.[65]

Les pessimistes qui considèrent que la guerre nucléaire est quasiment inévitable se sont toujours trompés. En 1960, C. P. Snow affirmait que si une dizaine de nouveaux pays se dotaient de l'arme nucléaire, le risque d'explosion nucléaire dans la décennie qui suivrait serait une *« certitude mathématique »*.[66] En 1973, Fred Iklé, l'un des analystes américains les plus brillants de la Guerre froide, qui ne voyait pas d'autre explication possible au non-emploi de l'arme nucléaire que la chance, prédisait que la dissuasion échouerait probablement… avant la fin du 20ème siècle.[67] Il n'y a pas de raison de prendre au sérieux les prévisions prétendument scientifiques établies ces dernières années, comme celle de Martin Hellman (1 % de risque d'échec de la dissuasion par an) ou celle – moins sérieuse – proposée par le Scientific American (une chance sur trente pour la décennie actuelle).[68]

Le risque d'escalade nucléaire. Si l'on met de côté la crise de Cuba (1962) et celle du Kippour (1973), il ne semble pas y avoir d'exemple dans lequel l'arme nucléaire ait véritablement « failli » être utilisée : ni en Corée (1950), ni à Dien-Bien-Phu (1954), ni dans le détroit de Formose (1954-1955 et 1957-1958), pas plus lors de la seconde crise de Berlin (1961) que lors de la bataille de Khe Sanh (1968), de crise de l'Oussouri (1969), des tensions entre les États-Unis et la Corée du Nord (1969) ou de l'alerte nucléaire décidée par le Président Nixon durant les négociations avec le Nord-Vietnam (1969). De même lors de l'incident Able Archer (1983), de la Guerre du Golfe (1991), et des crises nucléaires indo-pakistanaises (1990, 1999, 2002).[69] Evoquer le recours à l'arme nucléaire, le discuter avec ses conseillers, l'envisager sérieusement en cas d'aggravation d'une crise ou d'un conflit, l'évoquer publiquement (et/ou mettre ses forces en alerte), le faire planifier par les militaires sont une chose : être à « deux doigts » d'ordonner une frappe nucléaire en est une autre. Une telle formule est d'ordre

[63] Robert Jervis, « Deterrence Theory Revisited », *World Politics*, vol. 31, n° 2, janvier 1979.

[64] Pour un exemple récent voir George P. Shultz et al., « Deterrence in the Age of Nuclear Proliferation », *The Wall Street Journal*, 7 mars 2011.

[65] Waltz, op. cit., p. 740.

[66] C. P. Snow, « The Moral Un-Neutrality of Science », *Science*, 27 janvier 1961.

[67] Fred C. Iklé, « Can Nuclear Deterrence Last Out the Century? », *Foreign Affairs*, janvier 1973.

[68] Martin E. Hellman, « Risk Analysis of Nuclear Deterrence », The Bent of Tau Beta Pi, automne 2008 ; John Matson & John Pavlus, « Laying Odds on the Apocalypse », *Scientific American*, vol. 303, 2010.

[69] On admettra toutefois volontiers que l'apprentissage de la dissuasion peut susciter des crises sévères comportant des risques majeurs, comme on l'a vu dans le contexte Est-Ouest jusqu'en 1962 et en Asie du sud jusqu'en 2002. Ceci conduit à refuser l'argument de Kenneth Waltz selon lequel la prolifération est par nature stabilisante.

journalistique et n'a guère de rapport avec la réalité.[70] Par définition, nous ne saurons jamais si les armes nucléaires auraient effectivement été utilisées lors de ces événements, ou si ceux qui auraient pu y avoir recours auraient reculé à la dernière minute. Mais les crises nucléaires montrent qu'à de très rares exceptions près, les plus hauts responsables politiques – les décideurs de dernier ressort – ont toujours été extraordinairement prudents.[71] George Quester, l'un des plus fins analystes américains de la théorie de la dissuasion, considère par exemple, après examen des crises de la Guerre froide, que les motivations d'ordre éthique expliquent au premier chef l'absence d'emploi par les États-Unis de l'arme nucléaire lorsqu'ils étaient en situation de monopole.[72] D'où l'idée d'un « tabou nucléaire » proposée par Nina Tannenwald (pour les États-Unis) ou celle d'une « tradition de non-emploi » suggérée par T. V. Paul (pour l'ensemble des pays disposant de capacités nucléaires).[73] Il n'est pas exagéré de dire que l'horreur nucléaire véhiculée par la culture populaire (romans, films, bandes dessinées, documentaires, photographies…) a joué un rôle dans la consolidation de ce tabou.[74]

Le risque de guerre nucléaire « par accident ». Quant à la guerre nucléaire « par inadvertance », ce n'est guère un scénario crédible. De multiples fausses alertes de lancement ont eu lieu tout au long de la Guerre froide. Mais contrairement à ce qu'auteurs de politique-fiction et militants du désarmement nucléaire peuvent laisser croire, il n'existe aucune raison de penser qu'un président américain ou russe ait jamais pu être sur le point d'appuyer sur le bouton du simple fait d'une alerte. Un exemple parmi d'autres, fréquemment cité par les militants du désarmement : en 1995, le lancement d'une fusée-sonde norvégienne avait causé une véritable panique à Moscou pendant quelques heures, car le système russe d'alerte avancée, alors très dégradé, avait signalé qu'il pouvait s'agir d'un missile.[75] Le président Eltsine avait été averti d'urgence, et la « mallette nucléaire » lui avait été présentée. Peut-être la Russie a-t-elle adopté (contrairement aux pays occidentaux) une doctrine de « lancement sur alerte ». Mais croit-on sérieusement que Moscou aurait pu lancer une attaque nucléaire sous prétexte qu'un objet inconnu avait été lancé depuis la Norvège, et avant même de vérifier qu'il se dirigeait vers le territoire national (ce qui n'était d'ailleurs pas le cas) ? Quant aux fausses alertes de la Guerre froide (il y en eut plusieurs aux États-Unis au début des années 1980, par exemple, du fait d'erreurs informatiques), elles n'ont jamais conduit un président américain à envisager un tir nucléaire. Aux États-Unis, une alerte concernant une éventuelle frappe contre les États-Unis doit être confirmée par deux

[70] La formule a toutefois le mérite de rappeler inopinément que dans tout pays moderne doté de capacités nucléaires, il faut deux « doigts » pour appuyer sur chaque « bouton » à toutes les étapes de la chaîne de commandement. Au Pakistan, c'est même parfois « trois » doigts à certains endroits de la chaîne…

[71] Henry Kissinger a récemment affirmé *« qu'il ne pouvait pas se souvenir d'une seule occasion [lorsqu'il faisait partie de l'administration américaine] où nous aurions pris des mesures qui nous rapprochaient consciemment de la guerre nucléaire »*. « Address by Henry A. Kissinger », in George P. Shultz et al. (dir.), *Deterrence: Its Past and Future*, Stanford, Hoover University Press, 2011, p. 66.

[72] George H. Quester, *Nuclear Monopoly*, Piscataway, Transaction Publishers, 2000.

[73] Nina Tannenwald, *The Nuclear Taboo. The United States and the Nonuse of Nuclear Weapons since 1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007; T. V. Paul, op. cit.

[74] Le fait que l'arme nucléaire soit aussi un « totem » de l'identité nationale peut conduire les États à préserver le « tabou » sur leur emploi.

[75] Comme on le sait, il existe dans de tels cas une procédure internationale de notification, qui en 1995 avait été respectée par la Norvège. Mais il semble que celle-ci se soit perdue à l'époque dans les méandres d'une bureaucratie russe alors en pleine réorganisation.

types de moyens indépendants (*« dual phenomenology »*) ; une « conférence d'évaluation » décide alors si les autorités politiques doivent être averties.

Le risque d'emploi non autorisé. De même la crainte d'un tir « par accident » ou « non autorisé » est-elle considérablement exagérée par les militants du désarmement. Pour être mises en œuvre, les forces nucléaires doivent recevoir une série d'instructions complexes faisant l'objet de vérifications multiples. Comme le rappelle le commandant du STRATCOM, les forces américaines ne sont pas en posture de « doigt sur la gâchette » (*« hair-trigger alert »*) : elles sont *« dans le holster »*.[76] Aujourd'hui, de telles procédures existent, à des degrés et sous des formes variables, dans tous les États disposant d'armes nucléaires. (Ce n'était pas le cas au début de la Guerre froide.) Elles ont précisément pour but d'éviter que les scénarios de la littérature catastrophiste puissent advenir. Rappelons par ailleurs que les forces des cinq puissances nucléaires ne contiennent pas de coordonnées de tir réelles en temps normal, et que les têtes nucléaires des missiles sol-sol indiennes et pakistanaises sont séparées de leurs vecteurs.

Dans le prolongement de ce qui a été dit plus haut sur le tabou nucléaire, il se pourrait bien que depuis 1945, les dizaines de milliers d'hommes et de femmes ayant eu la garde des arsenaux nucléaires aient *« pris un soin bien plus grand à le faire que ce n'est le cas dans toute autre situation impliquant des agents humains et des systèmes mécaniques complexes »*.[77]

Les substituts à la dissuasion nucléaire ne sont pas crédibles

Par ailleurs, les risques et les coûts inhérents à la dissuasion nucléaire doivent être mesurés au regard de l'existence d'éventuelles alternatives.[78] Or celles-ci manquent de crédibilité.

Les armes classiques ne sont pas un substitut possible aux armes nucléaires…

Comme on le sait depuis longtemps, la dissuasion conventionnelle a échoué tout au long de l'Histoire à prévenir l'agression massive et la guerre entre grandes puissances. Comme est réputée avoir dit un jour Margaret Thatcher, *« il y a un monument témoignant de l'échec de la dissuasion conventionnelle dans chaque village de France »*.[79]

La menace de bombardement conventionnel par un adversaire n'est pas de nature à faire reculer un agresseur dès lors que les enjeux sont extrêmes ou vitaux. Même lorsque des enjeux plus limités sont en cause, on a vu dans les crises des vingt dernières années – l'Irak en 1991, la Serbie en 1999, les Talibans en 2001, l'Irak encore en 2003 – que celle-ci ne conduisait pas l'agresseur à reculer.

---

[76] Elaine M. Grossman, « Top US General Spurns Obama Pledge to Reduce Nuclear Alert Posture », *NTI Global Security Newswire*, 27 janvier 2009.

[77] Theodore Caplow, *Armageddon Postponed. A Different View of Nuclear Weapons*, Hamilton Books, Lanham, 2010, p. 38.

[78] Il n'est question ici que des alternatives de prévention « passive » de l'agression, donc ni des options de frappe préventive ou préemptive, ni du rôle possible de l'arme nucléaire comme moyen de combat.

[79] Il n'a pas été possible de retrouver une source pour cette phrase, qui aurait été prononcée lors d'un sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OTAN, sans doute en 1990.

Outre le caractère intrinsèquement effrayant des armes nucléaires, dû à la radioactivité, ces dernières disposent d'atouts importants. Ils sont d'abord d'ordre technique :

Il existe encore aujourd'hui un différentiel significatif entre l'énergie dégagée par les armes classiques et les armes nucléaires. Si l'on en croit la littérature ouverte, l'énergie des armes nucléaires les moins puissantes se mesure en centaines de tonnes d'équivalent TNT (300 tonnes pour la B-61 détimbrée au maximum), alors que celle des armes conventionnelles les plus puissantes, testées au cours de la dernière décennie, se mesure au grand maximum en dizaines de tonnes (environ 11 tonnes pour la « MOAB » américaine, sans doute 20 tonnes pour l'engin « FOAB » russe).[80] De ce fait, les armes classiques coûtent beaucoup plus cher à effet égal.[81] Le retour à une dissuasion conventionnelle, si tant est qu'une telle dissuasion soit crédible pour la défense d'intérêts vitaux, correspondrait à celui d'une stratégie des « gros bataillons ». Il est loin d'être certain que les pays occidentaux – États-Unis exceptés – aient les moyens d'une telle course aux armements.[82] Ce différentiel d'énergie délivrée est particulièrement pertinent dès lors que l'on se dote d'une capacité d'exercer en second des dommages inacceptables : à énergie délivrée égale, une flotte de SNLE dotée de missiles conventionnels aurait un coût faramineux.[83]

Encore plus que la stratégie nucléaire, la stratégie classique a recours à la menace de frappes ciblées sur des points clés et les « centres de gravité » de l'adversaire. Or une telle logique implique une exigence beaucoup plus forte en termes de renseignement et de C3.[84] L'énergie dégagée par les moyens nucléaires est « pardonnante ».

Les moyens classiques ne permettent pas aujourd'hui de menacer de manière crédible deux types d'objectifs :[85]

Les objectifs très durcis. Pour donner un exemple récent : en 1999, l'OTAN n'avait pas réussi à détruire les installations militaires de l'aéroport de Pristina.[86] Comme le rappelle un expert, *« certains objectifs sont tout simplement trop résistants pour pouvoir être détruits par autre chose qu'une arme nucléaire »*.[87]

---

[80] Rappelons toutefois que les États-Unis avaient développé des armes de très faible puissance dans les années 1960 : la munition qui équipait le mortier Davy Crockett et l'engin SADM (*Special Atomic Demolition Munition*) avait une énergie de l'ordre de 10 à 15 tonnes d'équivalent TNT.

[81] Les évaluations les plus complètes du coût annuel de la dissuasion nucléaire américaine donnent un total d'environ 25 milliards de dollars par an (soit l'équivalent d'un trentième du budget actuel du Pentagone). O'Hanlon, op. cit., p. 64.

[82] S'agissant des États-Unis, encore faut-il constater que le Congrès a toujours montré des réticences quant au financement des programmes de missiles balistiques à longue portée conventionnels, au motif, notamment, qu'un adversaire pourrait se méprendre sur la nature du tir. Aujourd'hui (2011), l'US Air Force envisage des moyens non balistiques pour répondre aux besoins du concept « Prompt Global Strike ».

[83] L'alternative serait de fonder la stabilité stratégique sur d'autres moyens. Mais lesquels ? Voir Elbridge Colby, « The Substitution Fallacy: Why the United States Cannot Fully Substitute Conventional for Nuclear Weapons », New Paradigms Forum, 24 décembre 2010,

[84] Voir Dennis M. Gormley, *The Path to Deep Nuclear Reductions. Dealing with American Conventional Superiority*, Institut français des relations internationales, automne 2009, p. 18.

[85] On peut ajouter les objectifs mobiles à cette liste – encore qu'ils posent de vrais problèmes de renseignement même dans le cadre d'une planification nucléaire et que les moyens conventionnels aient fait de vrais progrès dans ce domaine (sur ce point voir Gormley, op. cit., p. 23).

[86] Tim Ripley, « Kosovo: A Bomb Damage Assessment », *Jane's Intelligence Review*, septembre 1999.

[87] Stephen M. Younger, *The Bomb. A New History*, New York, HarperCollins, 2009, p. 122.

Les objectifs enterrés. Pour neutraliser une installation enterrée (par effet de couplage), une arme conventionnelle devrait pénétrer beaucoup plus en profondeur qu'une arme nucléaire, et dans de nombreux cas au-delà des limites de ce qui est envisageable aujourd'hui.[88] Certes, l'emploi d'armes nucléaires pour détruire de tels objectifs se heurterait à un problème bien identifié : les retombées pourraient être massives en cas de pénétration peu profonde, ce qui pourrait faire hésiter un responsable politique. Mais rappelons une fois encore que l'on se situe dans une logique de dissuasion et non d'emploi.[89]

Ces atouts sont ensuite d'ordre politique :

Une campagne massive et soutenue de bombardement pourrait, dans de nombreuses circonstances, avoir un effet *physique* équivalent à celui de plusieurs armes nucléaires. Mais, comme on l'a dit plus haut, il est loin d'être acquis que les opinions occidentales supporteraient d'assister à une telle campagne de bombardement conventionnel prolongée dont le déroulement serait visible vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la télévision et sur Internet.[90] On a pu voir lors des interventions occidentales récentes (Kosovo, Afghanistan, Irak, Sud-Liban, Libye…) que les médias et les populations s'impatientaient très rapidement et supportaient mal les dommages collatéraux causés par les erreurs de bombardement, même lors d'opérations limitées. (De ce fait, les règles d'engagement sont souvent très contraignantes.) Sans compter les éventuelles représailles par des moyens asymétriques (terrorisme, attaques cybernétiques…) qui pourraient être simultanément conduites par un adversaire même en grande difficulté sur le plan militaire.

Un conflit peut être gagnable en théorie, mais pas en pratique ; et même dans les situations de supériorité évidente sur le papier, l'issue d'une guerre conventionnelle est loin d'être assurée.[91] Comme le rappelle Kenneth Waltz, *« la conduite des guerres avec des moyens classiques est devenue tellement complexe que l'issue de celles-ci est devenue extrêmement difficile à prédire »*.[92]

Même à effets physiques recherchés équivalents, l'arme nucléaire offre au pouvoir politique la quasi-certitude de voir ses objectifs détruits en un temps très limité. L'adversaire ne peut parier ni sur le fait que les populations occidentales ne supporteraient pas une campagne de bombardement, sur sa propre capacité à riposter de manière asymétrique pendant une telle campagne, ou sur les incertitudes sur l'issue du conflit inhérentes à tout engagement conventionnel.

Quant à la menace d'un « changement de régime », les difficultés américaines en Irak l'ont sans doute dévaluée pour au moins une génération.

---

[88] Christopher Ford, « Conventional 'Replacement' of Nuclear Weapons », New Paradigms Forum, 19 décembre 2010 ; et Elbridge A. Colby, *Why We Should Study Developing Nuclear Earth Penetrators – And Why They Are Actually Stabilizing*, Foreign Policy Research Institute, mai 2011.

[89] On dit que les responsables nord-coréens accordaient, dans les années 2000, beaucoup d'attention aux programmes américains de systèmes d'armes pénétrants (B61-11, *Robust Nuclear Earth Penetrator*).

[90] Avant même l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, Carl Builder faisait la réflexion suivante : *« une société peut continuer à fonctionner après avoir perdu dix ou cent villes sur une période de quelques mois ou de quelques années, mais pas si elle les perd du jour au lendemain »*. Carl H. Builder, *The Future of Nuclear Deterrence*, The RAND Corporation, 1991.

[91] Voir O'Hanlon, op. cit., pp. 65-67.

[92] Waltz, op cit., p. 734.

Les évolutions technologiques prévisibles dans le domaine conventionnel n'ont guère de chance de rendre cette argumentation obsolète.[93] Comme le rappelle un expert américain, les forces classiques resteront *« lentes à la mobilisation et au déploiement et à l'emploi, et leur utilisation conduit souvent à des conflits prolongés et sanglants »*.[94] Sur le plan technique, un autre expert compare le remplacement du nucléaire comme une courbe asymptotique : pour menacer les types d'objectifs mentionnés ci-dessus, le défi devient extraordinairement difficile à relever.[95] Les moyens de frappe précise et rapide à très grande distance ne changeront pas fondamentalement cette donne. En 2004, un groupe de travail du *Defense Science Board* avait conclu que les États-Unis ne pourraient pas disposer, en 2030, d'une architecture de renseignement, de surveillance et de reconnaissance cohérente avec les ambitions du programme *Prompt Global Strike*.[96] C'est pour ces raisons que, de l'avis même du commandant du STRATCOM, ce type de moyens ne peuvent être des substituts aux armes nucléaires, même à *« dix contre une »*.[97]

…les défenses antimissiles non plus

Bien des arguments opposables à l'idée des armes conventionnelles modernes comme substitut possible aux armes nucléaires sont également applicables aux défenses anti-missiles.

Si elles relèvent de la « dissuasion par interdiction », les défenses antimissiles sont à ce titre encore moins crédibles que les armes conventionnelles : on n'est plus dans la logique de la peur des représailles.

Si elles relèvent de la « limitation des dommages », les défenses antimissiles ne sont pas susceptibles aujourd'hui d'être opposables à une attaque massive, et ne le seront pas plus à l'horizon prévisible. Si elles ont connu des améliorations spectaculaires au cours des deux dernières décennies, leur coût-efficacité reste discutable. Les États-Unis ont dépensé quelques 100 milliards de dollars depuis trente ans dans ce domaine et continuent d'y investir environ 10 milliards par an. Cet investissement ne leur a permis de bénéficier, aujourd'hui, que de 30 GBI (soit une capacité d'interception limitée à 15 missiles au maximum), 60 SM3, et 30 THAAD. Autant dire que l'idée d'une protection complète du territoire contre une attaque massive reste totalement hors de portée financière.

Enfin, à supposer même que la couverture du territoire par les modes de défense (anti-aérienne, antimissile balistiques et de croisière) puissent être efficace à un coût acceptable face à une attaque massive, celle-ci ne serait d'aucun secours face à des modes non traditionnels d'emploi de l'arme nucléaire (terrorisme d'État).

---

[93] O'Hanlon, op. cit., pp. 68-70. Ce pourrait toutefois être le cas pour la pénétration en profondeur ; voir Gormley, op. cit., pp. 20-21.

[94] O'Hanlon, op. cit., p. 72.

[95] Colby, « The Substitution Fallacy », op. cit.

[96] US Department of Defense, Office of the Undersecretary of Defense for Acquisition, Technology, and Logistics, Report *of the Defense Science Board Task Force on Future Strategic Task Forces*, février 2004.

[97] Général Chilton in *Hearing to receive testimony on the Nuclear Posture Review*, US Senate, Committee on Armed Services, 22 avril 2010.

Le changement de contexte stratégique n'enlève rien aux vertus de la dissuasion nucléaire

La dissuasion reste utile

En admettant que la dissuasion nucléaire ait été efficace face à une menace majeure, peut-elle avoir la même efficacité dans le contexte stratégique actuel ?

Le caractère plus limité de la plupart des menaces n'enlève rien à l'intérêt de la dissuasion pour gérer certaines d'entre elles : la notion d'atteinte aux intérêts vitaux (expression notamment employée par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis) a toujours été beaucoup plus large que celle de survie du pays.

Sans l'arme nucléaire, les pays occidentaux seraient beaucoup moins enclins à intervenir militairement pour défendre leurs intérêts contre des puissances régionales dotées de moyens de destruction de masse. Et imaginons un instant que la Libye ait poursuivi après 2003 son programme nucléaire : les Occidentaux auraient-ils pris le risque d'agir militairement pour prévenir un carnage à Benghazi en l'absence de garantie contre un chantage nucléaire libyen ?

Les adversaires potentiels des pays occidentaux peuvent avoir des systèmes de valeurs différents des nôtres, et l'exercice de la dissuasion ne sera pas facile vis-à-vis de ces pays. Mais il n'existe aucune raison de penser que ceux-ci soient « irrationnels ». L'Irak, l'Iran, le Pakistan, la Corée du Nord et la Chine ont montré qu'ils comprenaient parfaitement la logique de dissuasion par menace de représailles.

La culture stratégique de certains régimes susceptibles d'être concernés aujourd'hui par la dissuasion nucléaire des pays occidentaux (Iran révolutionnaire, Chine populaire, Corée du Nord) a montré au cours de leur histoire, qu'ils pouvaient, tout autant que l'URSS (ou d'autres tels que le Vietminh), supporter un très grand nombre de victimes au cours d'un conflit. Face à de tels régimes, une dissuasion menaçant les centres de pouvoir adverses n'est pas seulement un choix moral : c'est aussi un choix rationnel.

Si aucune menace majeure ne semble se profiler à l'horizon, un pays « partenaire » peut très rapidement se transformer en « adversaire » : l'exemple de la Libye est là pour nous le rappeler.

S'agissant de la menace chimique et biologique pouvant être exercée par certaines puissances régionales, l'expérience de la Guerre du Golfe (1991), mentionnée plus haut, semble indiquer que l'arme nucléaire peut bel et bien jouer un rôle dissuasif. Plusieurs pays, dont la France, les États-Unis et l'Inde, considèrent explicitement qu'une attaque biologique, notamment, pourrait entrer dans le champ de la dissuasion nucléaire.[98] (Michael O'Hanlon n'a pas tort de dire qu'une riposte nucléaire à une attaque biologique pourrait, techniquement, être *« effectuée d'une manière qui serait* plus *humaine que cette attaque biologique »*.[99])

---

[98] On peut soutenir que le rôle de la dissuasion nucléaire face aux menaces non nucléaires est légitimé par le langage de l'Article VI du Traité de non-prolifération, qui lie le désarmement nucléaire au désarmement général et complet.

[99] O'Hanlon, op. cit., p. 61.

Face au terrorisme, la dissuasion nucléaire peut jouer un rôle, certes mineur mais non négligeable : il s'agit de prévenir la matérialisation du scénario dans lequel un État tenterait de « contourner » la dissuasion en s'en prenant à un adversaire par des moyens terroristes, et non par une attaque militaire directe. Ce rôle a été confirmé ces dernières années par les États-Unis, la France, et le Royaume-Uni.[100]

Enfin, l'arme nucléaire continue de borner l'horizon des crises entre grandes puissances. La Russie ne s'en serait probablement pas prise à la Géorgie si celle-ci avait été placée sous le parapluie nucléaire américain, et se serait peut-être avancée jusqu'à Tbilissi – au lieu de se limiter à des territoires disputés d'Abkhazie et d'Ossétie du sud – en l'absence de toute réaction américaine. Les États-Unis, quant à eux, auraient peut-être engagé une confrontation directe avec Moscou.

On dit parfois que les opinions publiques ne supporteraient pas l'emploi de l'arme nucléaire et que les pressions sur les dirigeants occidentaux pendant une crise grave, dans laquelle les intérêts vitaux pourraient être mis en cause, seraient immenses – au point que ceux-ci puissent s'en trouver « auto-dissuadés ». L'argument n'est pas sans valeur, mais il rencontre trois objections : (1) la vigueur de la réaction des populations occidentales à une attaque massive ne doit pas être sous-estimée, comme on l'a vu par exemple aux États-Unis après Pearl Harbor ou après le 11 septembre ; (2) une riposte nucléaire, contrairement à une riposte conventionnelle, serait quasiment instantanée, et ne serait donc pas soumise aux pressions des opinions comme le peut être une campagne militaire prolongée ; (3) il s'agit de dissuasion : peu importe ce que disent les analyses occidentales, ce qui compte, c'est ce que pensent les adversaires.

Enfin, concernant la dissuasion élargie, sa valeur pour limiter les risques de prolifération reste intacte : la demande de garanties de sécurité est même plus forte en Asie du nord-est (Japon, Corée du Sud) et au Moyen-Orient (États de la péninsule arabique) qu'elle ne l'était au temps de la Guerre froide.

La dissuasion reste légitime

On peut même soutenir que, loin d'avoir été affaiblie depuis la fin de la Guerre froide, la légitimité de la dissuasion nucléaire a été consolidée au cours des deux dernières décennies – ou, à tout le moins, qu'elle n'a pas été délégitimée par les évolutions du contexte politique et stratégique.

Du point de vue du droit coutumier, la légalité de la possession de l'arme nucléaire a été renforcée par la prolongation à l'unanimité pour une durée indéterminée du Traité de non-prolifération (1995), par la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les garanties de sécurité, et par la conclusion de nouveaux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires assortis de protocoles que les Cinq on été invités à ratifier.

Le fait que les nouveaux pays dotés de capacités nucléaires aient adopté – optiquement au moins – des doctrines de dissuasion, et la poursuite de « l'abstinence nucléaire » (l'absence de tout emploi) depuis vingt ans, a renforcé le tabou qui existe sur

[100] L'hypothèse est toutefois très peu probable. Elle suppose en effet que (1) le pays concerné puisse s'en prendre aux intérêts vitaux d'un adversaire par des moyens terroristes (attentat nucléaire ?), que (2) le défenseur ait la capacité d'identifier l'agresseur avec suffisamment de certitude, et que (3) pour que la dissuasion puisse jouer, que l'agresseur ait conscience de cette capacité.

l'utilisation de cette arme. Une crise nucléaire régionale aiguë conduirait certainement à l'intervention immédiate des grandes puissances – comme on l'a vu en 1999 et en 2002 en Asie du sud – voire, si l'arme nucléaire avait déjà été employée, à leur implication militaire. Le risque de montée aux extrêmes n'est jamais nul : mais il est certainement moins fort qu'il ne l'était par le passé.

Les progrès de la précision et du renseignement ont conduit, dans plusieurs pays, à l'adoption de politiques de ciblage plus fines, qui mettent l'accent sur les centres de pouvoir plutôt que sur les villes – et ainsi abandonner leurs armes les plus puissantes.[101] Et les États occidentaux, qui bénéficient d'une supériorité conventionnelle sur la plupart de leurs adversaires, ont pu abandonner toute tentation de voir l'arme nucléaire comme un moyen de pallier des déficiences militaires, et ainsi réserver la dissuasion à des « circonstances extrêmes de légitime défense » (expression utilisée, on s'en souvient, dans l'avis de la Cour internationale de justice de 1996). Le développement des défenses antimissiles va également dans ce sens.[102]

Dans le même temps, les techniques de forage sont devenues de plus en plus efficaces et abordables : l'enfouissement des installations sensibles est une tendance lourde : ceci renforce « l'avantage comparatif » des armes nucléaires.

L'argument selon lequel un dirigeant politique hésiterait aujourd'hui à recourir à l'arme nucléaire en raison des pressions qui ne manqueraient pas – surtout dans une société où l'information est véhiculée en permanence et amplifiée par la circulation immédiate des images – s'exercer contre lui peut être retourné. En effet, comme on l'a dit plus haut, une riposte nucléaire, elle, serait quasi-instantanée et ne serait donc pas soumise aux pressions des opinions comme le peut être une campagne militaire prolongée ; ajoutons que la population du pays attaqué ne serait pas la dernière à exiger des représailles. Quant au risque de mise en cause devant la justice internationale (argument parfois entendu dans les milieux stratégiques occidentaux), on peut douter que cela puisse faire reculer un responsable politique dont le pays viendrait, par définition, de subir une agression majeure (outre que ce dernier resterait probablement inattaquable dans son propre pays).

Enfin, un autre des « coûts » possibles de la dissuasion – la multiplication des affrontements de basse intensité (cf. supra.) pourrait avoir diminué : le nombre de conflits a baissé de moitié depuis 1990.[103]

En bref, force est de constater que bien des arguments traditionnellement utilisés pour contester la légitimité de l'arme nucléaire tendent à perdre, de plus en plus, de leur crédibilité : la dissuasion s'adresse de moins en moins aux populations ; les caractéristiques des armes modernes rendraient leur emploi moins indiscriminé ; le risque d'escalade aux extrêmes est moins fort que par le passé ; l'on peut mieux se défendre contre une attaque nucléaire ; et les affrontements indirects sont moins importants que par le passé.

---

[101] Accroître la précision d'un ordre de grandeur (la multiplier par 10) équivaut, en termes d'efficacité, à accroître l'énergie de deux à trois ordres de grandeur (la multiplier par 100 à 1000).

[102] Cet argument ne sera peut-être pas toujours opérant : si, pour des raisons économiques, les pays occidentaux devaient diminuer significativement leurs dépenses de défense alors que celles des pays émergents devaient continuer de croître rapidement, le différentiel de puissance militaire s'estomperait.

[103] Ceci ne s'applique pas au cas particulier de l'Asie du sud.

D'autres arguments peuvent être utilisés pour asseoir la légitimité interne (c'est-à-dire dans un cadre national) de la dissuasion. D'abord, la décroissance des arsenaux nucléaires a été accompagnée d'une poursuite de la croissance économique, le pourcentage de la richesse nationale affectée aux forces nucléaires est – pour les pays occidentaux et la Russie au moins – largement inférieur à ce qu'il était, par exemple, il y a trente ou quarante ans. Ensuite, pour les pays vieillissants (Russie, mais aussi Chine d'ici quelques années) ou dans lesquels la demande de protection sociale opèrera une ponction croissante sur les budgets nationaux (États-Unis, France, Royaume-Uni), y compris les budgets de défense, la dissuasion continuera de pouvoir être présentée comme une assurance relativement peu coûteuse. Sans pouvoir totalement être renversé – et sans revenir à la logique de la Guerre froide selon laquelle le nucléaire compensait des déficiences conventionnelles – l'argument selon lequel la diminution des crédits militaires devrait conduire à transférer une partie du budget nucléaire sur les forces conventionnelles peut se voir opposer l'idée selon laquelle des sociétés qui n'auront peut-être plus, à terme, des capacités de défense et d'intervention adéquates doivent au moins assurer la préservation en toutes circonstances de leurs intérêts vitaux.

▲▲▲

Au fond, on peut dire à propos de la dissuasion nucléaire ce que Churchill disait à propos de la démocratie : c'est le pire instrument de prévention de la guerre à l'exception de tous les autres. Mais elle devrait peut-être être considérée comme une « solution provisoire », en attendant, justement, la paix démocratique.

Cela dit, la pérennisation de la légitimité de la dissuasion n'ira pas de soi. Les élites politiques, intellectuelles et spirituelles qui refusaient de condamner la dissuasion nucléaire en raison du risque extrême de la Guerre froide sont souvent moins convaincues de sa pertinence aujourd'hui. Une prolifération nucléaire incontrôlée amènerait sans doute nombre d'analystes et de responsables – c'est déjà le cas aux États-Unis, notamment – à considérer que les risques afférents à l'existence de l'arme nucléaire excèdent désormais ses bénéfices. Il en serait de même, *a fortiori*, pour une crise nucléaire grave, un attentat terroriste ou un accident nucléaire majeur : un événement de cette nature pourrait avoir un effet psychologique tel qu'il serait susceptible de conduire, *volens nolens*, à un mouvement généralisé d'abandon des armes nucléaires.[104] Enfin, à plus long terme, la poursuite du processus de désarmement nucléaire jusqu'à des niveaux très bas pourrait conduire les pays détenteurs à renouer avec des logiques de planification contre les villes.

Il en est de même pour son efficacité. Par exemple, à l'époque contemporaine, les adversaires potentiels des pays occidentaux – qui perçoivent fréquemment ceux-ci comme « faibles » – pourraient être moins convaincus de leur détermination à se défendre que ne l'était l'Union soviétique.

[104] Un parallèle peut être fait avec le domaine du nucléaire civil : si l'accident de Fukushima n'avait pas été maîtrisé, il serait sans doute devenu extrêmement difficile, dans les pays démocratiques, de justifier auprès des opinions le maintien de politiques énergétiques accordant une part importante à l'énergie nucléaire.

Dans les décennies qui viennent, l'arme nucléaire ne pourra continuer à jouer un rôle majeur dans la préservation de la paix et des équilibres internationaux qu'au prix d'une attention portée à tous les facteurs susceptibles de toucher à l'efficacité et à la légitimité de la dissuasion : discours public, débat politique, politiques de ciblage, sécurité des arsenaux et des matières, contrôle de la prolifération, etc. D'autant plus que les images d'Hiroshima et celles des essais nucléaires dans l'atmosphère vont bientôt commencer à s'estomper de la mémoire collective.[105] Il n'est pas impossible que l'arme nucléaire perde, avec le temps, de son caractère terrifiant ; le paradoxe ultime du tabou sur l'emploi de l'arme nucléaire serait qu'il finisse par générer sa propre négation.[106]

[105] Comme le suggère François Heisbourg, *« Si le IIIème Reich et la Shoah font toujours horreur, que retient-on de la guerre froide ? La grisaille du communisme et l'absence de tout récit réellement dramatique. Même la crise des fusées de Cuba est une 'peur virtuelle' : personne n'en est mort, personne n'en a souffert dans sa chair. Le récit de la dissuasion est érodé par l'oubli d'une guerre froide, qui fait figure d'une morne plaine sans bataille de Waterloo ».* François Heisbourg, « L'avenir incertain de la dissuasion », op. cit., p. 153.

[106] Sans compter que les organisations qui en ont la charge peuvent, par manque de motivation ou d'attention, perdre leur culture de sécurité, comme on l'a vu au sein de l'USAF ces dernières années, au risque d'accroître les risques d'accident.